

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 17 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 avril à 21h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	14
MEMBRES PRESENTS :	12
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, M-H. FINET, T. GALLE, F. LACOLLEY, L LEMARCHAND, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : C. WEISS a donné pouvoir à T. ANFRAY
V. PIQUET a donné pouvoir à Y. PICARD

Secrétaire de séance : T. GALLE

Date de convocation : 11 avril 2024

Date d'affichage de la convocation : 11 avril 2024

Date de publication : 23 avril 2024

N°24-04-17/01

Rapporteur Aurélie LORET

**PLAN DE MOBILITE : PRESENTATION DU PLAN ET DES ZONES
30KM: PRENDRE ACTE**

Le Plan de Mobilité communale définit l'organisation des déplacements pour tous les modes de déplacements confondus. Il présente un plan d'actions qui s'articule avec les stratégies métropolitaines de Mobilité. Il est en cohérence avec les orientations stratégiques des documents cadres de la Métropole. Il s'inscrit dans une temporalité moyens termes.

Depuis de nombreuses années, l'équipe municipale oeuvre pour un village apaisée, privilégiant les mobilités douces (piétons, vélos, etc.). Un réseau de voies douces et de pistes cyclables interconnectées, continues et sécurisées maillera le territoire.

Le réinvestissement du cœur de bourg pour les mobilités douces favorisera la qualité de vie, la convivialité, le lien social, le commerce de proximité, accordant ainsi plus de place aux piétons, vélos et autres modes actifs.

De plus en plus de villes sont passés à 30 km/heures ces dernières années. Leur expérience permet de constater des améliorations en matière de sécurité ou de qualité de vie.

- **Moins d'accidents** : la distance de freinage est réduite de moitié par rapport à une vitesse de 50km/h, le conducteur a un champ de vision plus large et une meilleure capacité d'anticipation.

- **Plus de sérénité** : la réduction de la vitesse des automobilistes permet de sécuriser le déplacement des piétons, notamment les enfants, les personnes âgées ou en situation de handicap.

Concrètement, la mesure d'abaissement de la vitesse réglementaire consiste à établir la limitation à 30 km/h comme norme sur la majorité des voies de circulation pour inverser la logique actuelle. Il s'agit de passer à la "Ville à 30" où les 30 km/h est la règle et la limitation à 50 km/h devient l'exception.

Aussi, le plan de mobilité propose :

- La Généralisation du 30km/h en agglomération
- Diminution progressive des vitesses en amont : création d'un pallier limité à 50km/h au moins 150 m en amont des entrées de commune.
- Priorité aux transports en commun aux intersections
- Modification des entrées de commune sur la RD 97 (déplacement des panneaux d'entrée au Tronchay et au Cropy)
- Modification de règles de carrefours priorisant la priorité à droite en dehors des axes faisant circuler les bus du réseau STAR
- Traitement de la discontinuité des cheminements piéton et création de nouvelles traversées piétonnes

Et dans la Métropole...

D'autres communes de la métropole mettent en place également la Ville à 30, Saint-sulpice-la-foret rejoint ainsi les 18 autres communes de Rennes Métropole qui l'avaient déjà mise en place (Brécé, Betton, Thorigné-Fouillard, Chevaigné, L'Hermitage, Parthenay-de-Bretagne, Cintré, La Chapelle-Thouarault, Le Verger, Clayes, Saint-Armel, Noyal-Chatillon-sur-Seiche, Chantepie, Chavagne, Rennes, Saint-Jacques-de-la-Lande et Vezin-le-Coquet..).

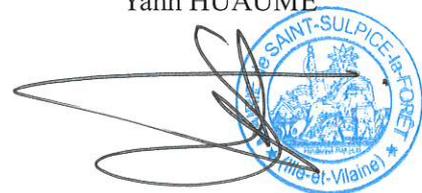
Le conseil municipal a pris acte du plan de mobilité.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

Le secrétaire de séance
Thierry GALLE



Le Maire,
Yann HUAUMÉ



The official stamp of Saint-Sulpice-la-Forêt is circular, featuring a central illustration of a landscape with a church and trees. The text around the border reads "SAINT-SULPICE-LA-FORET" at the top and "Mayenne - 72100" at the bottom.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 17 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 avril à 21h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	14
MEMBRES PRESENTS :	12
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, M-H. FINET, T. GALLE, F. LACOLLEY, L LEMARCHAND, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : C. WEISS a donné pouvoir à T. ANFRAY
V. PIQUET a donné pouvoir à Y. PICARD

Secrétaire de séance : T. GALLE

Date de convocation : 11 avril 2024

Date d'affichage de la convocation : 11 avril 2024

Date de publication : 23 avril 2024

N°24-04-17/02

Rapporteur Marie-Hélène FINET

**ENFANCE / CREATION D'UN RELAIS PETITE ENFANCE
INTERCOMMUNAL BETTON/CHEVAIGNE/SAINT-SULPICE-LA-
FORET/ DELIBERATION**

La petite enfance représente un enjeu majeur des politiques publiques pour accompagner à la fois les familles, les parents, les jeunes enfants.

Ce secteur est une des priorités accompagnées par l'Etat pour la mise en place de services aux plus près des familles.

La Convention Territoriale Globale (CTG) depuis 2021, initiée par la CAF, encourage l'élargissement du territoire du Relais Petite enfance aux communes de Chevaigné et St Sulpice la Forêt afin de faciliter la construction d'un projet global et le déploiement des services aux familles sur des territoires encore non couverts. Dans ce cadre, le secteur de la petite enfance a été identifié comme prioritaire.

Les trois communes ont souhaité développer conjointement l'offre d'accompagnement des familles et des professionnelles de la petite enfance sur ce territoire. Depuis janvier 2022, elles travaillent sur la construction de ce projet, accompagnées par la CAF.

Le Relais Petite Enfance est un lieu de proximité dédié à l'accueil du jeune enfant.

Ses missions principales :

- Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil existants sur le territoire concerné
- Accompagner, offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques pour les professionnelles
- Participer à l'observatoire des conditions locales d'accueil du jeune enfant

Après avoir identifié les besoins, défini les modalités de financement, un certain nombre de questions concernant l'organisation de ce service restent à finaliser. Aussi une ouverture est envisagée au cours de l'automne 2024.

Afin de clarifier l'organisation entre les 3 communes, une Convention d'entente sera rédigée.

La Ville de Betton sera la commune gestionnaire de ce nouveau service intercommunal.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- confirme l'engagement de la commune de Saint Sulpice la forêt dans le relais petite enfance intercommunal Betton/Chevaigné/Saint-Sulpice-La-Forêt
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

Le secrétaire de séance
Thierry GALLE



Le Maire,
Yann HUAUMÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 17 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 avril à 21h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	14
MEMBRES PRESENTS :	12
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, M-H. FINET, T. GALLE, F. LACOLLEY, L LEMARCHAND, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : C. WEISS a donné pouvoir à T. ANFRAY
V. PIQUET a donné pouvoir à Y. PICARD

Secrétaire de séance : T. GALLE
Date de convocation : 11 avril 2024
Date d'affichage de la convocation : 11 avril 2024
Date de publication : 23 avril 2024

N°24-04-17/03

Rapporteur Yann HUAUMÉ

**PARC EOLIEN LES AILES DU CHEVRE SUR LA COMMUNE
D'ACIGNE : DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

La société « Parc éolien Les Ailes du Chevré » a pour projet d'exploiter un parc éolien de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune d'Acigné.

Conformément à la réglementation, le projet est soumis au régime d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et doit faire l'objet d'une enquête publique.

Par arrêté du 13 février 2024, le préfet d'Ille-et-Vilaine a ouvert une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société « Parc éolien Les Ailes du Chevré » en vue d'exploiter un parc éolien de 3 aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune d'Acigné. Cette enquête publique se déroule du 11 mars 2024 (9h) au 11 avril 2024 (12h). Le dossier comprend notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non techniques et l'information de l'autorité environnementale.

Ce projet de parc éolien s'étend sur environ 6150 m² de terrain et prévoit la production de 27 000 MWh/an pendant la durée de vie prévisionnelle du parc (25 ans). Des mesures environnementales sont prévues afin de limiter et mesurer l'impact du projet sur les chiroptères et l'avifaune.

Conformément à l'article R181-38 du code de l'urbanisme, « dès le début de la phase de consultation du public, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article [R. 123-11](#) ou au I de l'article [R. 123-46-1](#) et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique ou de la consultation du public réalisée conformément aux dispositions de l'article [L. 123-19](#) ».

Les communes d'Acigné, Betton, Brécé, Cesson-Sévigné, La Bouexière, Liffré, Mouazé, Noyal-sur-Vilaine, Rennes, Servon-sur-Vilaine, Saint-Sulpice-la-Forêt et Thorigné-Fouillard ont été informées de ce projet et leur conseil municipal est invité à émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 6 absentions et 8 pour :

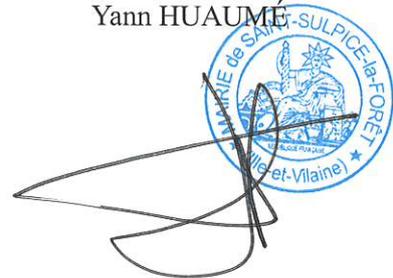
Émet un avis favorable au projet de parc éolien Les Ailes du Chevré sur la commune d'Acigné.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

Le secrétaire de séance
Thierry GALLE



Le Maire,
Yann HUAUMÉ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 17 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 avril à 21h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 14
MEMBRES PRESENTS : 12
MEMBRES VOTANTS : 14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, M-H. FINET, T. GALLE, F. LACOLLEY, L LEMARCHAND, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : C. WEISS a donné pouvoir à T. ANFRAY
V. PIQUET a donné pouvoir à Y. PICARD

Secrétaire de séance : T. GALLE
Date de convocation : 11 avril 2024
Date d'affichage de la convocation : 11 avril 2024
Date de publication : 23 avril 2024

N°24-04-17/04

Rapporteur Yann HUAUMÉ

**COMMISSIONS COMMUNALES ET ATTRIBUTIONS /
MODIFICATION DES COMMISSIONS ET NOMINATION DES
MEMBRES**

Présentation par Monsieur le Maire.

Après évaluation du fonctionnement des instances municipales et suite à la démission de Christophe Duteil et Tiphaine Morel et la mise en place de Ferdinand Lacolley, il est proposé les modifications des commissions communales suivantes :

COMMISSIONS MUNICIPALES

Dans l'objectif de dynamiser, coordonner et investir les sulpiciennes et sulpiciens la municipalité propose la création de commissions extra-municipale intégrant des représentants associations et des volontaires / citoyen·nes.

Les objectifs d'une commission extra-municipale sont d'associer les habitant·es à la vie de la commune en favorisant le dialogue avec les élu·es, d'enrichir et d'orienter l'action municipale grâce aux avis et préconisations faites par ses membres.

Les commissions extra-municipales travaillent sur des questions et des dossiers qui s'inscrivent dans des axes définis par l'équipe municipale.

Aussi, il est proposé de créer les commissions extra -municipales suivantes :

Commission extra municipale "Tourisme et Patrimoine"		
Huaumé	Yann	x [R]
Pinçon	Annaïg	x
Pounembetti	Ndomété	
Loret	Aurélié	
Picard	Yves	x
Lemarchand	Laurence	x
Galle	Thierry	
Finet	Marie hélène	
Lacolley	Ferdinand	x
Dorel	Soizic	
Anfray	Thomas	x
Weiss	Camille	x
Vagneur	Benoit	X
Piquet	Victoria	
Patrimonium 1		x
Patrimonium 2		x
citoyen 3		x
citoyen 4		x
citoyen 5		x
citoyen 6		x
citoyen 7		x
citoyen 8		x

Finance - Activités Économiques et Marchés Publics		Stratégie financière Impôts et taxes Financement		
		Budget et PPI	Commission dialogue social et gestion des ressources humaines	DSP
Huaumé	Yann	x [R]	x [R]	[P]
Pinçon	Annaïg	x	X	T
Pounembetti	Ndomété	x	X	T
Loret	Aurélié	x	X	S
Picard	Yves	x	X	S
Lemarchand	Laurence	x		
Galle	Thierry	x		T
Finet	Marie hélène			S
Lacolley	Ferdinand			
Dorel	Soizic			
Anfray	Thomas	x		
Weiss	Camille			
Vagneur	Benoit	x		
Piquet	Victoria			

Commission Vie et Démocratie Locale		Communication Vie locale et actions citoyennes Accueil Actions sociales et solidarité Actions culturelles			
		GT "Actions culturelles"	GT Communication	GT ASSOS	Commision extra municipale actions sociales - Accueil Asile et migrants
Huamé	Yann				x
Pinçon	Annaïg				
Pounembetti	Ndomété			x	
Loret	Aurélié				
Picard	Yves	X	x	x [R]	x [R]
Lemarchand	Laurence	x [R]	x [R]		
Galle	Thierry	x			
Finet	Marie hélène			X	x
Lacolley	Ferdinand	x			x
Dorel	Soizic			x	x [R]
Anfray	Thomas				
Weiss	Camille	x	x		x [R]
Vagneur	Benoit				
Piquet	Victoria	x	x		x
représentant.es d'associations - 1				Club main dans la main : 1 représentant.e	
représentant.es d'associations - 2				UDAF 35 : 1 représentant.e	
représentant.es d'associations - 3				DADP : 1 représentant.e	
représentant.es d'associations - 4				Le Guibra : 1 représentant.e	

Commission Aménagement et Développement Durable		Urbanisme Biodiversité Aménagements Travaux			
		COPIL ZAC	GT urbanisme	GT aménagements & travaux	GT extra municipal biodiversité
Huaumé	Yann	x	x	X	
Pinçon	Annaïg	x [R]	x [R]	x	x
Pounembetti	Ndomété		x	x	
Loret	Aurélie	X	x	x [R]	x
Picard	Yves	X	X		
Lemarchand	Laurence	x	x	x	x
Galle	Thierry	x			x [R]
Finet	Marie hélène	x			
Lacolley	Ferdinand				
Dorel	Soizic			X	
Anfray	Thomas	x	x		x
Weiss	Camille				x
Vagneur	Benoit				
Piquet	Victoria				
citoyen 1					x
citoyen 2					x
citoyen 3					x
citoyen 4					x
citoyen 5					x
citoyen 6					x

Commission Éducation Partagée		Ecole Accueil de Loisirs et temps périscolaire Politique Jeunesse Politique petite enfance Cantine			
		COFIL Cantine	GT Petite Enfance	COFIL extra municipal "Actions éducatives"	commission Ad hoc "Nouvelle Cantine"
Huaumé	Yann		x		x
Pinçon	Annaïg				x [R]
Pounembetti	Ndomété	x	x	x [R]	x
Loret	Aurélié				x [R]
Picard	Yves				
Lemarchand	Laurence				
Galle	Thierry				
Finet	Marie hélène	x [R]	x [R]	x	x
La colley	Ferdinand				x
Dorel	Soizic		x		x
Anfray	Thomas				
Weiss	Camille				
Vagneur	Benoit				
Piquet	Victoria				
représentant.es				APE	
représentant.es				APE	
représentant.es				IME	
représentant.es - 4				Ecole	
représentant.es - 5				Conseil d'école	

ATTRIBUTIONS

		Conseil des sages	Liste Electorale agriculture	Liste électorale communale	Attribution des logements	Conseil d'école	Eu en charge des questions de défense	Caisse des Écoles
	PRÉNOM							
Huamé	Yann	x			x	x		x
Pinçon	Annaïg	x	x					
Pounembetti	Ndomété					x		x
Loret	Aurélié							
Picard	Yves				x			
Lemarchand	Laurence			x				
Galle	Thierry							x
Finet	Marie hélène				x	x	x	
Lacolley	Ferdinand				x			
Dorel	Soizic				x			
Anfray	Thomas							
Weiss	Camille				x			
Vagneur	Benoit							
Piquet	Victoria				x			

		CCID / Impôts 2 élus dont le maire + 12 habitants (6 T et 6S) dont 1 Tet 1S ext commune	Equipements sportifs St Sulpice Chevaigné Maire + 3 titulaires et 1 suppléant (à définir)	Appel d'offres et Marchés Président = maire + 3 titulaires et 3 suppléments	Ecole de Musique De l'Illet 1 titulaire 1 suppléant 3 réunions 1 AG	Chantier d'insertion 1 titulaire 1 suppléant 1 réunion
	PRÉNOM					
Huamé	Yann	x	x	P		S
Pinçon	Annaïg	x		T		
Pounembetti	Ndomété		x	S		
Loret	Aurélié		x	T		T
Picard	Yves		x		T	
Lemarchand	Laurence					
Galle	Thierry		s	T	S	
Finet	Marie hélène					
Lacolley	Ferdinand					
Dorel	Soizic					
Anfray	Thomas			S		
Weiss	Camille					
Vagneur	Benoit			S		
Piquet	Victoria					

Séance du 17 avril 2024

PRÉNOM	Comice Agricole 1 titulaire 1 suppléant	C.I.D.F.F Centre d'Informations des Femmes 2 titulaires 4 à 5 manifestation s	Bruded	SPLA Territoires Publics	COS (comité des oeuvres sociales) du personnel	Conseil de vie sociale IME
Yann	T		X	X	X	
Annaïg	S					
Ndomété						T
Aurélie						
Yves		T				
Laurence						
Thierry			X			
Marie hélène						S
Ferdinand		X				
Soizic		T				
Thomas			X			
Camille						
Benoit						
Victoria						

	PRÉNOM	Audiar	Mission locale de Rennes	CLECT pour Rennes Métropole	ACSE 175	CLIC
Huamé	Yann	T		T		
Pinçon	Annaïg	S				
Pounembetti	Ndomété		T			
Loret	Aurélie					
Picard	Yves					
Lemarchand	Laurence					
Galle	Thierry			S	x	
Finet	Marie hélène					
Lacolley	Ferdinand		X			
Dorel	Soizic					X
Anfray	Thomas					
Weiss	Camille					
Vagneur	Benoit					
Piquet	Victoria					

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ Vote les nouveaux tableaux des commissions et attributions ci-dessus :

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,
Le secrétaire de séance
Thierry GALLE



Le Maire,
Yann HUAUME



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 17 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 avril à 21h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 14
MEMBRES PRESENTS : 12
MEMBRES VOTANTS : 14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, M-H. FINET, T. GALLE, F. LACOLLEY, L LEMARCHAND, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : C. WEISS a donné pouvoir à T. ANFRAY
V. PIQUET a donné pouvoir à Y. PICARD

Secrétaire de séance : T. GALLE

Date de convocation : 11 avril 2024

Date d'affichage de la convocation : 11 avril 2024

Date de publication : 23 avril 2024

N°24-04-17/05

Rapporteur Yann HUAUMÉ

**INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS - DES
CONSEILLERS DELEGUES ET CONSEILLERS / DELIBERATION**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,

Vu les arrêtés municipaux du 28 mai 2020 portant délégation de fonction à 6 conseillers,

Vu la démission de Madame Tiphaine MOREL conseillère municipale le 6 novembre 2023,

Vu l'installation de Monsieur Ferdinand LACOLLEY en remplacement de Madame Tiphaine MOREL à compter du 15 novembre 2023,

Vu la démission de Christophe Duteil, conseiller délégué « action culturelle et patrimoine » en date du 13 février 2024

Vu l'arrêté modificatif du 10 avril 2024 de Laurence Lemarchand incluant la délégation culture en plus de la délégation « Communication et Information »

Vu les délibérations du conseil municipal du 10 juin 2020, 23 juin 2021, 14 septembre 2022, 13 décembre 2023 fixant le montant des indemnités

Pour rappel l'enveloppe de l'indemnité (maximale) du Maire et total des indemnités (maximales) des Adjointes ayant délégation est de 130.8% de l'indice terminal de la Fonction Publique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ Fixe le montant des indemnités du Maire, des adjointes, des conseillers délégués et conseillers comme suit :

Maire :

Nom	Indemnité allouée (en %)
Yann HUAUMÉ	39.20%
Total	39.20%

Adjointes au Maire avec délégation :

Nom des bénéficiaires	Délégation	Indemnité allouée (en %)
1 ^{er} adjoint : Annaïg PINÇON	Délégué à l'urbanisme et patrimoine	15.20%
2 ^{ème} adjoint : Ndomété POUNEMBETTI	Education et lien intergénérationnel	15.20%
3 ^{ème} adjoint : Aurélie LORET	Équipements, travaux, infrastructures et environnement	15.20%
4 ^{ème} adjoint : Yves PICARD	Vie locale, associative et démocratique	15.20%
Total		60.80%

Conseillers délégués avec délégation :

Nom des bénéficiaires	Délégation	Indemnité allouée (en % de l'indice 1015)
Thierry GALLE	Finance et biodiversité	4.80%
Soizic DOREL	Action sociale	4.80%
Marie-Hélène FINET	Petite enfance, cantine	4.80%
Laurence LEMARCHAND	Communication , information et culture	4.80%
Camille Weiss	Solidarités	4.80%
Total		24%

Conseillers municipaux :

Nom des bénéficiaires	Indemnité allouée (en % de l'indice 1015)
ANFRAY Thomas	1.7%
VAGNEUR Benoit	1.7%
SKEWES PIQUET Victoria	1.7%
LACOLLEY Ferdinand	1.7%
Total	6.8%

Soit une enveloppe générale de 130.80%
Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

Le secrétaire de séance
Thierry GALLE



Le Maire,
Yann HUAUME



Arrondissement de : RENNES

Canton de : Liffré

Commune de Saint Sulpice la Forêt

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (Annexé à la délibération)

Population : 1539 habitants

Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du Maire et total des indemnités (maximales) des Adjointes ayant délégation : soit 130.80% de l'indice terminal de la Fonction Publique.

Indemnités allouées

Maire :

Nom	Indemnité allouée (en %)
Yann HUAUMÉ	39.20%
Total	39.20%

Adjointes au Maire avec délégation :

Nom des bénéficiaires	Délégation	Indemnité allouée (en %)
1 ^{er} adjoint : Annaïg PINÇON	Délégué à l'urbanisme et patrimoine	15.20%
2 ^{ème} adjoint : Ndomété POUNEMBETTI	Education et lien intergénérationnel	15.20%
3 ^{ème} adjoint : Aurélie LORET	Équipements, travaux, infrastructures et environnement	15.20%
4 ^{ème} adjoint : Yves PICARD	Vie locale, associative et démocratique	15.20%
Total		60.80%

Conseillers délégués avec délégation :

Nom des bénéficiaires	Délégation	Indemnité allouée (en % de l'indice 1015)
Thierry GALLE	Finance et biodiversité	4.80%
Soizic DOREL	Action sociale	4.80%
Marie-Hélène FINET	Petite enfance, cantine	4.80%
Laurence LEMARCHAND	Communication, information et culture	4.80%
Camille Weiss	Solidarités	4.80%
Total		24%

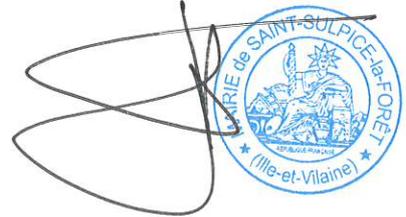
Conseillers municipaux :

Nom des bénéficiaires	Indemnité allouée (en % de l'indice 1015)
ANFRAY Thomas	1.7%
VAGNEUR Benoit	1.7%
SKEWES PIQUET Victoria	1.7%
LACOLLEY Ferdinand	1.7%
Total	6.8%

Total général soit : 130.80%

Fait à Saint Sulpice la Forêt, le 17 avril 2024

Le Maire,
Yann HUAUME



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 17 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 avril à 21h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 14
MEMBRES PRESENTS : 12
MEMBRES VOTANTS : 14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, M-H. FINET, T. GALLE, F. LACOLLEY, L LEMARCHAND, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : C. WEISS a donné pouvoir à T. ANFRAY
V. PIQUET a donné pouvoir à Y. PICARD

Secrétaire de séance : T. GALLE
Date de convocation : 11 avril 2024
Date d'affichage de la convocation : 11 avril 2024
Date de publication : 23 avril 2024

N°24-04-17/06

Rapporteur Ndomété Pounembetti

**ALSH/ MINI CAMPS / OUVERTURE DE PLACES
SUPPLEMENTAIRES**

Par délibération du 27 mars 2024, le Conseil Municipal à l'unanimité a adopté la mise en place d'un mini camp de 18 places pour la période du 15 au 19 juillet 2024 et approuvé le tarif du mini-camp à 193 € par enfant.

Vu le nombre d'enfants inscrits sur la liste d'attente, il est proposé d'augmenter le nombre de places à 22.

Le conseil municipal à l'unanimité:

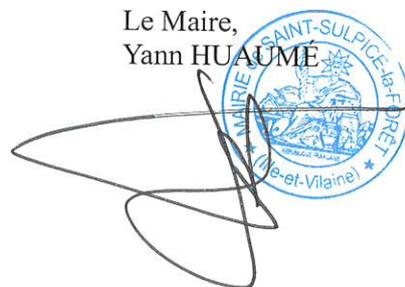
↳ Augmente le mini camps qui aura lieu du 15 au 19 juillet 2024 à la base du Couesnon à Mézières sur Couesnon à 22 places. Le prix reste inchangé.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

Le secrétaire de séance
Thierry GALLE



Le Maire,
Yann HUAUME



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 17 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 avril à 21h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	14
MEMBRES PRESENTS :	12
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, M-H. FINET, T. GALLE, F. LACOLLEY, L LEMARCHAND, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : C. WEISS a donné pouvoir à T. ANFRAY
V. PIQUET a donné pouvoir à Y. PICARD

Secrétaire de séance : T. GALLE

Date de convocation : 11 avril 2024

Date d'affichage de la convocation : 11 avril 2024

Date de publication : 23 avril 2024

N°24-04-17/07

Rapporteur Yann HUAUMÉ

**PERSONNEL COMMUNAL / EMPLOIS NON PERMANENTS /
CREATION DE 3 POSTES NON PERMANENTS POUR UN
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE / DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 2° et 34,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Il est proposé de recruter en tant que de besoin, des agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pendant les périodes d'ouverture de l'ALSH pendant les vacances scolaires, dans les conditions fixées à l'article 3 I 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Commune de Saint Sulpice la Forêt
Séance du 17 avril 2024

Les emplois seront classés dans le grade d'adjoint d'animation catégorie hiérarchique C à temps non complet.

La rémunération sera déterminée selon l'indice de rémunération du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation

Les crédits nécessaires sont à prévoir au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

↳ Adopte la création de 3 postes d'emploi non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité à compter du 6 juillet 2024

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

Le secrétaire de séance
Thierry GALLE



Le Maire,
Yann HUAUME



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 17 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 avril à 21h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 14
MEMBRES PRESENTS : 12
MEMBRES VOTANTS : 14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, N. POUNEMBETTI, A. LORET, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, M-H. FINET, T. GALLE, F. LACOLLEY, L LEMARCHAND, B. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : C. WEISS a donné pouvoir à T. ANFRAY
V. PIQUET a donné pouvoir à Y. PICARD

Secrétaire de séance : T. GALLE

Date de convocation : 11 avril 2024

Date d'affichage de la convocation : 11 avril 2024

Date de publication : 23 avril 2024

N°24-04-17/08

Rapporteur Yann HUAUMÉ

DÉLÉGATION DU MAIRE

- Acceptation du devis BASE DU PLEIN AIR DU COUESNON pour un montant de 2113.00 € T.T.C. (hébergement pour un camp d'été organisé par l'ALSH LES RENARDS DU FEU).
- Acceptation du devis CHARPENTIERES DE L'ILLET pour un montant de 3811.32 € T.T.C. (fabriquer et poser une charpente en chêne, travaux de maçonnerie de la charpente du four).
- Acceptation du devis JOUBREL pour un montant de 8456.88 € T.T.C. (travaux de charpente de la grange et d'un système de mise en sécurité).
- Acceptation du devis PIC BOIS pour un montant de 1989.60 € T.T.C. (panneau de circuit de randonnée).
- Acceptation du devis RENNES MÉTROPÔLE MISSION ARCHITECTES CONSEILS pour un montant de 7750.00 € T.T.C. (réaliser une étude de faisabilité et d'un accompagnement méthodologique pour le projet d'une nouvelle cantine).
- Acceptation du devis RENNES MÉTROPÔLE MISSION ARCHITECTES CONSEILS pour un montant 7750.00 € T.T.C. (réaliser une étude de faisabilité et d'un accompagnement méthodologique pour le projet de l'îlot Naise sud).
- Acceptation du devis LANDELEC pour un montant de 1719.97 € T.T.C. (création d'éclairage de sécurité pour la maison des associations).
- Acceptation du devis AIR+NET pour un montant de 1905.60 € T.T.C. (changement de moteur VMC des sanitaires de l'école élémentaire).
- Acceptation du devis L'ÉPOK pour un montant de 5500.00 € T.T.C. (accompagnement du projet habitat participatif de l'îlot Naise sud).

Commune de Saint Sulpice la Forêt
Séance du 17 avril 2024

- Acceptation du devis SARL TSE pour un montant de 5298.00 € T.T.C. (terrain de foot pour l'année 2024).
- Acceptation du devis RM MOTOCULTURE pour un montant de 1150.00 € T.T.C. (achat de débroussailleuse SRM 520 ES).
- Acceptation du devis BILHEUDE pour un montant de 5220.00 € T.T.C. (travaux complémentaires pour une gouttière et des clochetons à l'espace culturel).

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

Le secrétaire de séance
Thierry GALLE



Le Maire
Yann HUAUMÉ

